

et au découragement. Nos cultivateurs découragés, abandonnent le sol qu'ils ont tant aimé pour chercher du travail à l'étranger. On les laisse à la merci des Américains, et l'on pousse la bonhomie jusqu'à traiter cela de libre-échange! Le libre échange n'est possible qu'entre nations dont les ressources sont variées, mais d'égale valeur; dont les produits différents sont nécessaires aux unes et aux autres. La protection est d'une absolue nécessité pour une jeune nation qui ne fait que commencer à développer son industrie. L'Angleterre nous offre un exemple frappant de cette vérité. La France fut tellement prospère sous le régime protectionniste, qu'après ses fautes et sa chute, cette France écrasée, et comme la Niobée des peuples—pleurant à jamais ses filles perdues, l'Alsace et la Lorraine— a pu racheter son territoire et chasser ses vainqueurs à coups de milliards. Qui donc a fait les treize petits états américains de 1776 si grands, si prospères et si riches? N'est-ce pas la protection! La protection signifie travail, développement de nos industries, création de nos richesses.

LE FAVORITISME.

Le 10 avril 1876, (P. 310 Votes et D. C. C.) M. *Bowell* demande à ce que les rails de fer, enlevés des chemins de fer du gouvernement, soient vendus à l'encan, de manière à rapporter un bénéfice à la Puissance. Cette motion si juste est rejetée par le gouvernement.

Tandis que notre province s'épuise pour construire des chemins de fer, le gouvernement d'Ottawa jette, en pâture, aux autres provinces, pour acheter ses soutiens, d'énormes quantités de ces lisses de fer, qui nous appartiennent, à tous. Ainsi :

	Taux.	Qts.	Qrt.	lbs
L'embranchement d'Elgin a reçu.....	1395	15	3	26
L'embranchement de Chatham a reçu.....	985	5	1	22
L'embranchement de la Cie d'Acier du C.....	480	14	2	12
L'embranchement de Hillsboro.....	302	8	3	8.

Le chemin de fer de St. Martin et Upham ... 995 2 2 10
(Voyez réponse No. 161, à un ordre de la Chambre du 15 fév. 1877.)

Le 23 mars 1877, (Votes et D. C. C. p. 188-190,) le Dr. *Orton*, voyant le triste état dans lequel sont réduits nos cultivateurs canadiens, qui sont à la merci des Américains de l'Ouest, veut faire revenir le gouvernement sur son tarif. Le gouvernement, supporté par M. *Béchar*, rejette l'amendement *Orton*.

DÉSASTRES DE L'ACTE DE FAILLITE.

L'acte de faillite détruit la moralité commerciale, ruine nos commerçants, fait sombrer notre crédit, le 3 avril dernier, (p. 238, Votes et Délib. de 1878), un membre propose de l'amender : 68 votent en faveur de la motion *Bourassa*; *MacKenzie* le fait rejeter par un vote prépondérant de 72 !

Sur interpellation de M. *Ross* (p. 40, *Hansard*, 1877), M. *Blake* avait déclaré que cet acte ne serait pas abrogé.

M. *Laflamme* a répété la même chose cette année. Cependant, je constate dans le rapport du ministre de l'agriculture (1877, p. XII) qu'il y eut 797 faillies dans Ontario, ayant \$9,936,971 de dettes, et que la commission des syndics s'y est élevée à \$37,618. Les dépenses légales et autres ont été de \$196,718.

Le total des faillies, en 1876, est de 1,588 ; leurs dettes s'élèvent à \$31,346,154.

La commission des syndics perçoit \$89,802 ; dépenses s'y rapportant, \$501,779.

Dépenses légales, \$61,356.

Ainsi, les syndics, la loi et autres dépenses, ont coûté à la Puissance, en une seule année, \$653,237 !

Une mauvaise loi qui fait vivre les syndics nommés par le gouvernement, mais qui ruine le pays, et on ne veut pas l'abroger ! Il y a, de toutes parts, des agents de banques routes sollicitant ce nouveau genre d'exploitation. Honte !

Le gouvernement, le 26 avril 1877 (V. et D., p. 359), fait rejeter la motion *Rochester*, qui demandait